

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 6 MAI 2025

L'an 2025, le 6 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

Absents excusés : GONON Bernard, JOUVENCEL Clément.

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Subvention aux associations vertrolandes
- 2- Subvention à l'ADMR
- 3- Convention relative aux dépenses de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
- 4- Prêt à échéance choisie duo – Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
- 5- Questions diverses

DELIBERATION

1- Subvention aux associations vertrolandes

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix **POUR**, décide :

- d'attribuer au titre de l'année 2025 les subventions suivantes imputables à l'article 65748

Association Sportive de Vertrieu	465 €
Amicale Boules Vertrolandes	150 €
Les Simples de Vertrieu	330 €
La Traille	100 €
L'Arteresse	200 €

2- Subvention à l'ADMR

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix **POUR**, décide :

- d'attribuer au titre de l'année 2025 la subvention suivante imputable à l'article 65748

ADMR DE MONTALIEU : 620 € (1 € par habitant)

3- Convention relative aux dépenses de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Le Maire explique au conseil municipal qu'une convention initiale a été signée en 2014 avec la commune de Montalieu-Vercieu pour que les élèves scolarisés à Vertrieu puissent bénéficier du RASED en cas de besoin.

Cette convention avait pour objet de définir les modalités de financement du RASED.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention réactualisée qui fixe les dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année 2025 à 0.61 € par élève scolarisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 11 voix POUR :

- AUTORISE le Maire à signer la convention réactualisée relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) avec la Commune de Montalieu-Vercieu.

4- Prêt à échéance choisie duo - Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de prêt à échéance choisie établie par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, à l'unanimité avec 11 voix POUR décide :

Article 1 :

Pour financer les projets d'investissement suivants :

- Création d'un cheminement doux pour l'accès au stade municipal et renforcement électrique en souterrain permettant d'accueillir la future station d'épuration
- Rénovation des escaliers de la chapelle funéraire du cimetière

la Commune de Vertrieu contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône-Alpes, un emprunt de la somme de 130 000 € (cent trente mille euros) ayant les caractéristiques suivantes :

Durée : 20 ans

Taux fixe : 4.24 %

Taux d'annuités : 3.61 %

Périodicité des amortissements et des intérêts : annuelle

Amortissement constant (linéaire) du capital et échéances dégressives

Le versement des fonds sera effectué au plus tard le 25/07/2025.

Date de la première échéance : 25/12/2025

Date de la deuxième échéance : 25/02/2026

Montant de l'échéance : 9 237.47 €

Base de calcul : 30/360.

Le prêt comporte 20 annuités.

Frais de dossier : 0.20 % du montant emprunté.

Article 2 :

Monsieur le Maire approuve les conditions financières et est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

5- Questions diverses

** Point sur les dossiers en cours :*

- **Réhabilitation et extension du bâtiment de la Mairie** : un accord de principe a été donné à notre demande de subvention au titre de la DETR pour un montant estimatif de 152 000 €.

* *tour de table* :

↳ Marie-France BOULEAU :

- Cérémonie du 8 mai à 11h30 devant le monument aux morts
- Réception de la fête des mères : le samedi 24 mai à 18h dans la cour de l'école

↳ Mathieu SOLOMBRINO :

- La journée blanche du 5 mai organisée par les représentants des parents d'élèves du RPI à l'encontre de la décision de fermeture d'une classe, a été largement suivie : seulement 13 enfants étaient présents à l'école de Vertrieu et 4 enfants à l'école de la Balme les Grottes.
- Dans le cadre d'un projet pédagogique sur la seconde guerre mondiale, les travaux des élèves du CP au CM2 seront exposés lors de la cérémonie du 8 mai.

↳ Fernand MOREL :

- Une réunion est prévue le mercredi 6 mai dans le cadre du projet de cheminement doux reliant l'atelier communal au stade de football afin de prévoir en amont les travaux d'enfouissement des réseaux avec les services du TE38 et de la régie des eaux des Balcons du Dauphiné.

↳ Laurent SPITZNER :

- Des aménagements seront à prévoir rapidement au stade après l'arrêt du club afin de bloquer tout accès aux installations.

↳ Denis SEGADO :

- Prévoir un panneau à l'entrée de l'aire de jeux pour rappeler que leur utilisation est interdite aux enfants de plus de 13 ans selon les dispositions de l'arrêté municipal UT 23-056.

↳ Hervé DECEVRE :

- Le remplacement des barrières accidentées au carrefour d'entrée est prévu très prochainement.
- Passage de la balayeuse et curage des grilles et des avaloirs courant mai

↳ Gilles RAPET :

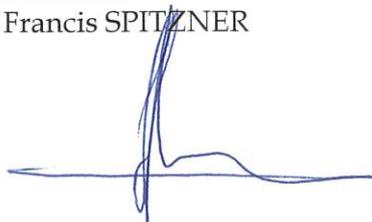
- Pendant les travaux d'agrandissement de la mairie, le secrétariat pourrait être délocalisé à l'école dans la classe annexe (libre à la rentrée en raison de la fermeture annoncée). Un cheminement sera réalisé pour séparer les accès au secrétariat et au groupe scolaire. Le déménagement pourrait être organisé début juillet juste après la fin des cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51.

Prochain conseil municipal : 16 juin 2025.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 16 juin 2025

Le Maire,
Francis SPITZNER



La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

